

Plafond de revenu fiscal de référence

Pour avoir accès à certains dispositifs sociaux, comme les bourses d'études, par exemple, ou fiscaux, comme une [exonération de taxe d'habitation](#) ou de [taxe foncière](#), il faut avoir un revenu fiscal de référence inférieur à certains plafonds. Ces limites varient en fonction du nombre de parts de [quotient familial](#). Les montants à ne pas excéder pour bénéficier de réductions d'impôts locaux en 2021 sont les suivants :

Nombre de parts de quotient familial	Limite de revenu fiscal de référence à ne pas dépasser
1	11 120 €
1,25	12 605 €
1,5	14 089 €
1,75	15 574 €
2	17 058 €
2,25	18 543 €
2,5	20 027 €
2,75	21 511 €
3	22 996 €
Par demi-part supplémentaire	2 969 €
Par demi-part supplémentaire	1 484 €